

START^{PLUS}

Toutes les assurances indispensables
à des conditions avantageuses
pour les jeunes diplômés

amma
assurances depuis 1944
pour et par le secteur de la santé

Offre valable 12 mois
après obtention
de ton 1^{er} diplôme
dans le secteur des
soins de santé

Pour débuter sa carrière
l'esprit tranquille, bien
s'assurer est essentiel...

RC PROFESSIONNELLE

▪ Bientôt actif(ve) dans le secteur des soins ? N'oublie pas de te protéger !

Pour exercer ta profession, certaines assurances sont vivement conseillées, telles que : RC Professionnelle (Para)médicale, Hospitalisation ou Revenu Garanti.

Les avantages **START^{PLUS}** te permettent de bénéficier d'une **protection adéquate et complète pour ta carrière et tes biens tant privés que professionnels et cela pour un budget modeste.**

En souscrivant toutes tes polices d'assurance chez AMMA, tu as un seul point de contact.

▪ RC Professionnelle : une garantie de 20 ans

La profession de prestataire de soins est à la fois une belle profession et un défi. Profession exigeante, tu touches à l'humain et tu ne peux commettre aucun faux pas. Hélas, une erreur peut arriver : intervertir des dossiers, administrer une dose trop élevée d'un médicament, donner un traitement inadapté,...

C'est pour te protéger en pareil cas que tu souscris une assurance RC Professionnelle (Para)médicale.

Les patients n'hésitent plus à introduire une plainte.

Le patient pourra exiger une indemnisation de ta part. Une telle indemnisation peut se chiffrer à des millions d'euros.

La loi donne aux patients le droit d'introduire **une plainte jusqu'à maximum 20 ans** après une faute (para)médicale, même si tu ne travailles plus dans l'institution de soins concernée, si tu n'exerces plus comme prestataire de soins ou si tu es déjà pensionné(e).

Après ton décès, ta responsabilité est aussi transmise à tes héritiers !



Tarifs réduits selon ta profession pour la 1^{re}, 2^e et 3^e année d'assurance.

! A retenir

1. Les réductions **START^{PLUS}** sont **valables 12 mois après l'obtention de ton 1^{er} diplôme dans le secteur des soins de santé**. Tu as donc droit à ces avantages une seule fois pendant cette période.
2. Les avantages **START^{PLUS}** s'appliquent aux assurances suivantes :
 - RC Professionnelle,
 - Auto,
 - Incendie et vol,
 - AMMA Hospi,
 - Revenu Garanti,
 - RC Vie Privée,
 - Individuelle Accidents.
3. Les contrats avec avantages **START^{PLUS}** sont écrits **spécifiquement pour les prestataires de soins !**

! A retenir

1. **Toutes les activités professionnelles sont protégées.** Tu es couvert(e) pour 5.000.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels. Ces chiffres valent par sinistre, par année d'assurance, quel que soit le nombre de victimes.
 2. Tu es également couvert(e) pour les frais de justice ou d'avocat pour faire valoir tes droits (**Protection Juridique**) et pour les accidents de tes patients dont tu n'es pas responsable.
 3. Tu bénéficies d'une **couverture automatique suivant le système du "fait générateur", un système unique en Belgique !**
- Ton assurance **couvre ta responsabilité pendant 20 ans** en cas d'erreur (para)médicale, même si tu as résilié le contrat entretemps pour autant que la faute ait été commise durant le contrat.



www.amma.be/rcprofessionnelle



AGRESSION - AUTO

Assurance Agression et autres risques professionnels

L'assurance **Agression et autres risques professionnels** répond à un réel problème social auquel sont exposés tous les prestataires de soins. Le risque zéro n'existe pas. Même en prenant toutes les mesures préventives nécessaires, une agression est toujours possible.

Les frais couverts :

Concrètement, les frais couverts s'exprimeront par :

- un remboursement des frais médicaux, si tu es blessé(e) suite à une agression,
- un soutien psychologique. Un numéro d'appel pour un accès à une aide psychologique est à ta disposition.
- un remboursement des biens abîmés (locaux, vêtements, lunettes, etc.),
- la possibilité de faire appel, aux frais d'AMMA, à des consultants spécialisés si ton matériel informatique est attaqué,
- une protection en cas d'insolvabilité de tiers,
- une aide par des spécialistes si tu es victime de diffamation dans les médias ou les réseaux sociaux.

Assurance Auto : elle protège aussi le matériel professionnel !

L'assurance Auto est légalement obligatoire et te protège des dommages que tu pourrais causer à autrui.

Pour l'assurance Omnium, tu as deux possibilités :

- La **Mini-Omnium** qui couvre ton véhicule pour les dégâts causés par la tempête, la grêle, un incendie, un vol ou encore un bris de vitres.
- La **Maxi-Omnium** qui couvre, en plus des garanties ci-dessus, les dégâts à ton véhicule suite à un enlèvement, une collision, un acte de vandalisme.

Ensuite, tu peux encore choisir :

- La **protection juridique** (avec libre choix de l'avocat et de l'expert).
- Une **couverture assistance étendue**.
- L'**assurance conducteur**.

50%

de réduction durant les 3 premières années d'assurance (formule de base)¹

10%

de réduction³

! A retenir

1. Tu bénéficies de **10 couvertures²** qui te protègent contre toute une série d'agressions potentielles que tu sois en visite chez un patient, que ton cabinet soit vandalisé, que ton ordinateur fasse l'objet d'une attaque informatique ou encore que tu sois la cible d'une campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux.
2. Si une faute médicale a de grandes répercussions sur la victime et son entourage, elle te concerne également en tant que prestataire de soins. Notre couverture "syndrome de la 2^e victime" te protège et assure l'impact psychologique non négligeable que la faute médicale peut avoir sur toi.
3. Cette garantie est **innovante** parce qu'elle offre une **réponse aux différents types d'agressions** par le biais d'indemnisations pour les dommages tant corporels que matériels et immatériels.

! A retenir

1. **Conservation à vie, une fois atteint, de ton bonus-malus degré -2.**
2. **Assurance de ton matériel (para)médical dans le véhicule** (p.ex. trousse médicale, valise de premiers soins, médicaments,...) en cas de vol ou de dégâts par accident.
3. **Assistance en cas d'accident incluse.**



www.amma.be/agression



www.amma.be/assuranceauto



1. Lors des 3 premières années d'assurance, la garantie Agression te sera proposée pour le montant de 25 €/an au lieu de 50 €/an (formule de base). Il existe également des réductions avantageuses pour les autres formules. Pour plus de détails, n'hésite pas à contacter AMMA.

2. Pour plus de détails sur ces couvertures, consulte notre page web : www.amma.be/agression

3. Réduction appliquée jusqu'au prochain changement de véhicule et sous certaines conditions. Pour plus de détails à ce sujet, n'hésite pas à contacter AMMA.



INCENDIE & VOL- AMMA HOSPI

▪ Incendie & vol : garanties spéciales pour ta profession

L'assurance incendie ne protège pas seulement ton habitation ou ton cabinet en cas d'incendie mais aussi, entre autres, contre les risques « classiques » de dégâts des eaux et de bris de vitres.

C'est aussi une **assurance multirisque** qui couvre :

- la reconstitution des données médicales altérées ou effacées (livres, archives, données digitales),
- les dégâts occasionnés aux médicaments entreposés dans une installation frigorifique suite à une panne de courant,
- les dommages à un ordinateur utilisé à titre professionnel,
- les "valeurs" (argent, chèques...) jusqu'à 3.000 €. Si tu es victime d'un vol avec agression, AMMA rembourse tes "valeurs" jusqu'à 7.000 € avec la garantie vol,
- l'enseigne lumineuse installée à ton cabinet.

L'assistance après sinistre est comprise et gratuite.

Tu peux faire appel **24h sur 24** et **7 jours sur 7** à :

- un plombier en cas de dégâts des eaux,
- un serrurier en cas de perte ou de vol de clefs,

-25%

de réduction
durant la 1^{re} année d'assurance

! A retenir

1. Que tu sois propriétaire ou locataire, AMMA te couvre **pour les dommages au bâtiment et à son contenu.**
2. **Assurance multirisque pour ton domicile ou ton cabinet de pratique.**
3. **Garantie pour tous les risques concernant ton ordinateur**, reconstitution des données médicales perdues ou endommagées.
4. **Assistance gratuite après sinistre.**



www.amma.be/incendie



-25%

de réduction
durant la 1^{re} année d'assurance

! A retenir

1. Deux formules avec des **couvertures adaptées en fonction de tes besoins** :
 - Une formule "Safe" qui rembourse les frais en chambre commune avec des **couvertures essentielles.**
 - Une formule "Serenity" qui rembourse les frais en chambre particulière avec **des couvertures étendues.**
2. **Libre choix de l'hôpital et du médecin en Belgique ("Safe") ou dans l'UE ("Serenity").**



www.amma.be/hospitalisation



▪ AMMA Hospi

En tant que prestataire de soins, tu connais les coûts qui sont liés à une hospitalisation, un accouchement,...

Comme l'intervention de l'INAMI dans ces frais est limitée, une partie importante reste à ta charge, AMMA te conseille dès lors de souscrire un **contrat hospitalisation personnel** !

L'assurance AMMA Hospi te protège contre les risques financiers d'une hospitalisation à la suite d'une maladie, un accident ou un accouchement.

Tu es assuré(e) pour :

- les séjours hospitaliers, l'hospitalisation de jour, l'accouchement,
- 30 maladies graves (le cancer, le diabète, le SIDA, la sclérose en plaques, la leucémie...). Y compris les frais liés aux soins ambulatoires sont aussi remboursés,
- les soins palliatifs (même à la maison),
- l'assistance et le rapatriement en cas de maladie ou d'accident à l'étranger.

Formule Serenity :

- le remboursement des frais de séjour en chambre particulière et une franchise 0 pour l'hospitalisation de jour,
- une couverture des frais ambulatoires à partir de 2 mois et jusqu'à 6 mois,
- la couverture des médicaments sans intervention légale jusqu'à 3000 €.

REVENU GARANTI

■ Revenu Garanti : compenser ta perte de revenu suite à une incapacité de travail

L'intervention de la sécurité sociale en cas d'incapacité de travail suite à une maladie et/ou un accident est largement insuffisante :

- En tant qu'indépendant(e), tu ne recevras pas d'indemnité pour des périodes d'incapacité de travail de moins de 8 jours. Ensuite, tu percevras une indemnisation¹ très limitée.
- En tant que salarié(e), tu ne toucheras que 60% de ton salaire à partir du deuxième mois.

Comme ces montants sont trop faibles, **une assurance Revenu Garanti est donc indispensable dès le début de tes activités professionnelles**. Elle te permet de maintenir tes revenus.

Comment utiliser tes avantages sociaux INAMI² ?

Les médecins, dentistes, pharmaciens titulaires, infirmiers(ères), logopèdes et kinésithérapeutes reçoivent une indemnité annuelle attribuée par l'INAMI en contrepartie des tarifs imposés par ce dernier. La condition est que tu sois conventionné(e) (partiellement ou totalement).

Profession	Indemnité (Montants 2025)
Médecin	
Totalement conventionné	6.078,26 €
Partiellement conventionné	2.867,26 €
Médecin en formation	8.181,09 €
Dentiste	3.860,98 €
Pharmacien	Entre 1.851,13 € et 3.702,25 €
Kinésithérapeute	Entre 2.121,78 € et 3.751,01 €
Infirmier(ère)	650,36 €.
Logopède	Entre 1.560,89 € et 3.219,31 €

Fig.1 Montants Indemnité INAMI (année 2025)

Ton allocation INAMI peut être versée pour constituer une pension complémentaire ou une assurance Revenu Garanti.

Au niveau fiscal, AMMA te conseille de payer ton assurance Revenu Garanti toi-même et d'utiliser ton avantage social INAMI pour constituer ton capital pension.

Pour constituer ton assurance Revenu Garanti, tu paieras une cotisation de 50 € par mois.

Ta rente mensuelle Revenu Garanti s'élèvera à 1.500 €. Tu dois tenir compte d'un âge maximum pour pouvoir bénéficier de ce taux préférentiel.

Avec les solutions d'AMMA et la collaboration de notre partenaire en constitution de pension, tu peux financer tes besoins actuels et futurs et t'assurer ainsi une sécurité financière supplémentaire.

Tu peux ainsi protéger tes revenus, maintenant et après ta carrière.

-25%

de réduction durant la 1^{re} année d'assurance (si financement avec moyens non-INAMI)

! A retenir

1. Compensation de la perte de revenus lors d'une incapacité de travail suite à une maladie ou un accident.
2. Avantages sociaux INAMI : **combinaison flexible revenu garanti - pension complémentaire** pour les médecins, dentistes, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes et logopèdes !
3. Tu jouis d'une **rente** tant en cas d'incapacité de travail partielle que complète, et ce **sans limite dans le temps si cela est justifié médicalement**.
4. La rente annuelle attribuée est calculée en fonction du degré le plus élevé d'invalidité physiologique ou économique.
5. **Tu es assuré(e) contre les maladies et les accidents, tant dans la sphère privée que dans la vie professionnelle.**
6. Cette assurance est **fiscalement déductible** à titre de frais professionnels (frais réels). Cet avantage ne peut être attribué qu'avec un financement sans avantages sociaux INAMI.
7. Il n'y a **pas de délai de carence** en cas de rechute au cours d'une période de 90 jours.



www.amma.be/revenugaranti



¹ Montants officiels INAMI : www.inami.fgov.be/fr/themes/incapacite-travail/montants/independants/Pages/indemnite-incapacite-primaire-independant.aspx

² Si tu le souhaites, tu peux mandater AMMA Assurances pour gérer sur base annuelle ta demande d'avantage social INAMI.



RC VIE PRIVÉE - CAISSE ASSURANCES SOCIALES

▪ Responsabilité Civile Vie Privée : Protection Juridique incluse !

Cette assurance te couvre pour les dommages que toi, les membres de ta famille, tes enfants ou tes animaux domestiques pourriez causer à un tiers dans le cadre de ta vie privée.

Quelques exemples :

- En visite chez un ami, tu laisses tomber son smartphone.
- Ton chien mord un passant.
- En tant que cycliste, tu provoques un accident causant des dommages à un tiers.

La RC Vie Privée comprend gratuitement les garanties et biens suivants :

- **Protection juridique**
- **Garantie "BOB"** : Lorsque le propriétaire de la voiture n'est plus en mesure de conduire et que tu prends la place du conducteur, les dommages que tu occasionnes au véhicule seront indemnisés.
- **Drones et vélos électriques** : Ton vélo électrique avec assistance au pédalage (max. 25 km/h) est assuré gratuitement. De même, les drones de moins de 1 kilo sont également couverts pour tout dommage causé à un tiers.

-25%

de réduction
durant la 1^{re} année d'assurance

! A retenir

1. La couverture de cette assurance est **très complète** et tient compte de **toutes les situations de ta vie privée** !
2. AMMA te conseille de **combinaison cette assurance avec ta RC Professionnelle** :
 - Pour un budget modeste, **l'étendue de ta couverture est beaucoup plus large** et te protège tant pour ton activité professionnelle que pour ta vie privée.
 - En ayant ta RC Professionnelle et ta RC Vie Privée chez **le même assureur**, tu éviteras toute discussion ou retard dans la gestion de ton dossier si tu es confronté(e) à ce type de sinistre.

▪ Caisse d'assurances sociales

En tant qu'indépendant(e), tu as **l'obligation légale de payer des cotisations sociales** pour avoir droit aux allocations familiales, à une assurance maladie-invalidité de base et à une pension de retraite légale.

A cet effet, tu dois t'affilier à une caisse d'assurances sociales. AMMA te propose de t'affilier à **la caisse d'assurances sociales de notre partenaire**.

Les cotisations sociales que tu dois payer en tant qu'indépendant(e) sont les mêmes dans chaque caisse d'assurances sociales.

Cependant, à ce montant, il faut ajouter les frais de gestion et le service. C'est ce qui fait la différence au final sur ta facture.

! A retenir

1. La caisse sociale a **les frais de gestion les moins élevés sur le marché : 3,05%**. Un avantage financier pouvant atteindre **214,33 € par an** !
2. La caisse sociale est **indépendante et neutre**, ce qui veut dire que, comme chez AMMA, ce sont **les intérêts des membres qui priment**.



www.amma.be/rcvieprivée



AVANTAGES START^{PLUS}

Les avantages START^{PLUS}

Assurance RC Professionnelle

1^{re}, 2^e et 3^e année d'assurance :

- Tarifs réduits en fonction de ta profession.
- Garanties Protection juridique et Accidents Patients incluses.
- 50%¹ de réduction sur la garantie Agression (Formule de base).

Assurance AMMA Hospi

- 25% de réduction la 1^{re} année d'assurance.
- "Safe" et "Serenity" : deux formules possibles avec des couvertures adaptées à tes besoins.

Assurance Incendie & Vol

- 25% de réduction la 1^{re} année d'assurance.

Assurance Revenu Garanti

- 25% de réduction la 1^{re} année d'assurance (si financement avec moyens non-INAMI).

Assurance Auto

- 10% de réduction².

Assurance RC Vie Privée

- 25% de réduction la 1^{re} année d'assurance.

Les réductions START^{PLUS} sont valables 12 mois après l'obtention de ton 1^{er} diplôme dans le secteur des soins de santé. Réductions complémentaires par contrat additionnel.



Pourquoi AMMA ?

En choisissant AMMA, tu optes pour une **protection sur mesure** :

- **Importantes réductions de tarif** : si tu souscris tes assurances chez AMMA dans les 12 premiers mois suivant l'obtention de ton diplôme dans le secteur des soins de santé.
- **Flexibilité de la couverture** : l'étendue de ta couverture peut être modifiée selon tes besoins.
- **Une gestion simplifiée** : en regroupant toutes tes assurances chez nous, tu as **un seul point de contact** pour la gestion de ton dossier "assurances".

Ton espace personnel **MyAMMA** sur notre site www.amma.be te permet de gérer tes assurances à tout moment de la journée.

1. Lors des 3 premières années d'assurance, la garantie Agression te sera proposée pour le montant de 25 €/an au lieu de 50 €/an (formule de base). Il existe également des réductions avantageuses pour les autres formules. Pour plus de détails, n'hésite pas à contacter AMMA. .
2. Réduction appliquée jusqu'au prochain changement de véhicule et sous certaines conditions.



CONTACT & INFORMATION

Souhaites-tu de plus amples informations ?

Scanne le QR code ou visite www.amma.be/fr/startplus



Désires-tu souscrire un contrat RC Professionnelle ? Veux-tu demander une offre pour une ou plusieurs assurances ?

Contacte maintenant AMMA :



- Par téléphone au **02 209 02 21**
- Par e-mail via consult@amma.be
- Via **MyAMMA**, ton **espace personnel** te permettant de **demandeur tes offres et de gérer tes assurances** à tout moment de la journée : www.amma.be/myamma.

Qui est AMMA ?

- Créée à l'initiative de prestataires de soins il y a plus de 80 ans pour - ensemble - mieux se protéger contre leurs risques professionnels et privés, AMMA est une entreprise d'assurance mutuelle, gérée par des prestataires de soins, en collaboration avec des spécialistes de l'assurance.
- Sans but lucratif, AMMA offre à ses assurés-sociétaires des contrats de qualité supérieure, adaptés à leurs besoins spécifiques. Aujourd'hui, plus de 64.000 membres du corps (para)médical ainsi que des centaines de collectivités, institutions et cliniques comptent déjà sur la protection et l'expérience d' AMMA.
- Les collaborateurs d'AMMA mettent tout en oeuvre pour protéger au mieux ta famille, tes activités et ton patrimoine et pour t' offrir quotidiennement un service optimal.



**Ton revenu, ta maison, ta voiture,...
méritent aussi la protection d'AMMA !**

**Découvre toutes nos assurances sur
www.amma.be**

Service Membres AMMA

Tél. 02 209 02 21

Rue de la Régence, 52 | 1000 Bruxelles
info@amma.be | www.amma.be

AMMA Assurances

Entreprise d'assurance mutuelle
créée en 1944 et agréée sous le code 0126
N.N. 0409.003.270